

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 14 Quorum atteint <u>date de convocation :</u> 18/07/2025 <u>date d'affichage :</u> 18/07/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 18 du mois de Juillet à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M BRET Vincent, M DUC Bernard, M ROLIN Jérôme, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme BARRIER Marie-Agnès, M CLET Benjamin <u>Absents excusés :</u> Mme SAUREL Nelly (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), M PAQUIEN Lionel, M GAUDENECHÉ Patrice (a donné pouvoir à M ROLIN Jérôme), Mme MARION Isabelle, M RODRIGUEZ Richard, M MARY Claude, Mme JANTON Joëlle (a donnée pouvoir à M BRET Vincent) <u>Absents :</u> CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance :</u> ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 38-2025 OBJET : ONF :DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNSEIL REGIONAL ET DU CD26

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025

La nature des travaux est la suivante :

- **Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m,**
- **Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec coupe rez-terre.**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables travaux	19 618 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	5 885 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	5 885 €
 * Montant total des subventions	 11 770 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	7 848 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- *Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables*

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 18/07/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

